



## ASSOCIATION GÉNÉALOGIQUE DES ALPES-MARITIMES

Archives départementales des Alpes-Maritimes  
06206 Nice Cedex 3

Courriel : [agam.06@gmail.com](mailto:agam.06@gmail.com)

Site : <http://www.agam-06.org>

### HARMONISATION DES RELEVÉS

Pour effectuer les relevés, l'AGAM, utilise un logiciel gratuit : Nimègue que vous trouverez à cette adresse en téléchargement : <https://www.cegfc.net/www/nimegue/nimegue/index.html>

#### 1. Les relevés :

a. Convention à utiliser pour désigner fichier relevé pour envoi à Michèle :  
[parentemichele@yahoo.fr](mailto:parentemichele@yahoo.fr)

Commune\_type d'acte\_dates extrêmes\_date d'envoi

- Commune : en majuscules

Cas particulier si paroisses : NICE-St-Jacques

attention : NICE-Ste-Réparate car relevé par livre :

NICE-Ste-Réparate-L01\_N\_1582-1592\_aaaa-mm-jj

- Type d'acte :

- B : naissances, baptêmes
- M : mariage
- S : décès, sépultures
- Divers Actes

- Dates extrêmes du relevé ou du livre

- Date d'envoi : aaaa-mm-jj rajouter NV si non vérifié

Exemple création nom du fichier : BELVEDERE\_N\_1800-1845\_2010-05-27\_NV

Si saisie dans Nimègue : faire un export, laisser l'extension donnée.

Préciser le nombre d'actes que comporte le fichier.

**Lors de l'export dans le sujet du mail reporter le nom du fichier :**

**Commune\_type d'acte\_dates extrêmes\_date d'envoi**

b. Saisie de champ indispensable :

**Cote** : origine des documents

ADAM (archives départementales) ou AHDN (archives diocésaines), dates extrêmes du registre.

Ex : ADAM, 1814-1837

Pour les Archives Communales : ADAM, cote du registre.

Certaines communes ont des hameaux qui ont des registres le préciser après les dates.  
Séparer par des virgules (il n'y a pas d'espace avant la virgule, uniquement après)

Ex. pour Levens : AHDN, 1854-1860, St Antoine de Siga

**Libre :** le N° de l'acte s'il y en a un

**Commentaires généraux :** mettre le N° de photo du CG 06 ou s'il y est le N° de la page du registre

**SVP :** ne jamais aller à la ligne, séparer les renseignements par une virgule.

**Les prénoms se mettent en français** dans la mesure du possible car il y a des prénoms qui n'existent pas en français.

**Naissance :**

- Pour le nouveau né :
  - **Date de l'acte :** Si non indiqué ou incomplète, noter une date entre celle de l'acte précédent et du suivant, en le précisant dans les commentaires afin de le retrouver dans l'ordre du registre.
  - Nom :
    - Cas particulier : **enfant naturel :**
      - \* père non identifié mettre le nom de la mère au nouveau né.
      - \*père identifié : Noter le nom du père
  - Tous les prénoms si trop long mettre après le dernier \* puis noter la suite dans commentaire de l'enfant en commençant par \*.
  - Sexe.
  - Commentaire : enfant naturel - enfant trouvé - jumeau, jumelle - âge si autre religion avant conversion - mort né (commencer par minuscule et séparer par une virgule)
- Pour le père :
  - Nom – prénoms – âge dans commentaire. Père non identifié et noté inconnu sur l'acte, mettre INCONNU à la place du nom.
  - Ne pas noter profession, titre de noblesse.
- Pour la mère :
  - Nom Prénom
  - âge dans commentaire.
  - ne pas noter profession.

**Mariage :**

Pour les époux :

Date de l'acte, si non indiquée voir consignes naissance.

- Nom – Prénoms – âge ou date de naissance –

- Lieu d'origine : N° département puis commune en majuscules ex : 06 LANTOSQUE  
Si pays étrangers, les 3 lettres du pays puis la commune en majuscules ex : ITA CUNEO

On ne met pas d'origine quand la personne est originaire de la commune relevée uniquement si c'est de l'extérieur.

- Ex conjoint : si multiples : dans le champ : le dernier – les précédents dans commentaire : vf (vve) avec numéro d'ordre, commencer par minuscule :
- Exemple : vf 2 BONIFASSI Marie, vf 1 ANDREA Camille.
- Ne pas noter profession, titre de noblesse.
- Pour les parents :
  - Si cités : Nom – Prénoms. pas la profession, mais l'âge dans le commentaire.
  - Si un des parents décédé mettre la croix (Alt 0134) après le prénom ou utiliser la croix de nimègue en faisant un copier coller
- Ne pas noter les témoins
- Si dans l'acte enfant légitimé par le mariage des parents : le noter dans les commentaires généraux

#### Décès :

- Nom – prénoms - sexe
- Age : x an(s) ou x mois ou x jours ou x heures ou mort né ou en bas âge. (puerilis = enfant)
- Les parents
- Lieu d'origine : N° département puis commune en majuscules ex : 06 LANTOSQUE  
Si pays étrangers, les 3 lettres du pays puis la commune en majuscules ex : ITA CUNEO

**Pour le nom** : si illisible le noter dans le commentaire, si lisible partiellement écrire les lettres déchiffrées et celles non lus mettre un point par lettre. S'il y a un doute mettre un ? Après le nom suivi d'un espace.

**Pour les Alias** : ou les « dit », mettre dans le commentaire. Ex : dit Massel

**Pour les personnes décédées** ; mettre après le prénom et un espace la † de Nimègue ou en faisant (alt0134)

**Appliquer ces quelques consignes va permettre une vérification et une parution plus rapide de vos relevés** en facilitant le travail de Michèle, d'Alain et de celui qui effectue la relecture.

Merci à tous les releveurs pour leur travail.